



# Avenant 43-2020 : attendre le 1<sup>er</sup> octobre 2021, voilà TOUT ce que propose l'USB

COMPTE-RENDU  
CONVENTIONNEL  
CPPNI BAASSD  
17 DECEMBRE 2020

Branche  
Aide  
Accompagnement  
Soins  
Services  
Domicile

## Ordre du jour :

1. Actualité de la Branche
2. Politique salariale
3. Formation professionnelle
4. Prévoyance
5. Nouvelle Technologie de l'Information
6. EDEC Grand Age et Autonomie

### 1. Actualité de la Branche

L'USB nous informe qu'ils n'ont pas de retours du ministère quant à la prise en charge des surcoûts occasionnés par la COVID dans les structures.

Le secteur de l'Aide à Domicile, pourtant acteur essentiel, est l'oublié du Plan de Relance de l'économie et des mesures de soutien aux entreprises.

Concernant le plan de vaccination de la Haute Autorité de Santé, l'USB constate que les SAAD ne sont pas intégrés. Leur priorité est les résidents en EHPAD car « *la vie en collectivité expose au virus* ».

**Notre délégation précise qu'elle continue de défendre l'agrément immédiat de l'avenant 43. Nous faisons circuler une pétition commune avec la CGT pour exiger l'agrément de l'avenant et son extension immédiatement.**

<https://www.fnasfo.fr/negociation/aide-a-domicile-petition-pour-lagrement-extension-immediat-de-lavenant-43-2020/>

**La CGT s'associe également à notre courrier de demande de rendez-vous avec le ministre.**

<https://www.fnasfo.fr/negociation/lettre-reponse-olivier-veran-et-brigitte-bourquignon/>

Nous faisons toujours le constat que la prime n'est pas versée partout et dans des conditions très différentes d'un département à l'autre.

### 2. Politique salariale

Suite au refus d'agrément de l'avenant 43-2020, l'USB décide de rédiger l'avenant 1 à l'avenant 43-2020.

Notre délégation constate que les employeurs de la Branche de l'Aide à Domicile s'accommodent très facilement des directives du gouvernement. Ils ne semblent pas choqués que la liberté de négocier de la Branche soit ainsi bafouée par le ministère de la Cohésion Sociale.

L'USB présente aujourd'hui un avenant modifiant seulement la date d'application de l'avenant 43-2020. Après un semblant de discussion suite à une première proposition d'application au 1<sup>er</sup> novembre 2021, ils proposent la date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 qui correspond tout à fait aux préconisations faites par le ministère de la Cohésion Sociale, à savoir le second semestre de 2021.

**Les employeurs refusent notre revendication d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 telle que prévue dans l'avenant que nous avons signé. Pour FO, l'URGENCE est bien l'augmentation des salaires dans notre secteur. L'URGENCE est de sortir les grilles de salaires de sous le SMIC et de permettre la reconnaissance des professionnels et particulièrement les intervenantes à domicile.**

Le SMIC augmente au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et cela va immerger encore plus les coefficients de la catégorie A - de 10 à 13 coefficients - et maintenir la catégorie B - 8 coefficients - sous le SMIC. L'agrément de l'avenant 44 qui porte la valeur du point à 5,5 € n'a rien changé pour ces salariées-là. Les employeurs nous méprisent en nous demandant d'accepter le report d'une augmentation de salaire à la fin 2021. De plus, nous ne sommes sûrs de rien et surtout pas de l'agrément de ce nouvel avenant. L'Etat pourrait bien nous renvoyer aux calendes grecques car les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

L'USB rejette la demande d'application au 1<sup>er</sup> juillet, proposée par la CFDT, au motif que la période estivale n'est pas propice à sa mise en route !!!

Elle trouve même un intérêt au report de la date d'application de près d'un an. En effet, les employeurs nous parlent du délai de formation nécessaire aux responsables de structures pour permettre l'application de ce nouvel avenant !!

On rêve ! De qui se moque-t-on ? Si l'avenant était entré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les responsables de structure auraient bien dû le mettre en application !!!

**Pour notre délégation il faut que la Branche se donne les moyens en interne d'accompagner les structures dans cette modification dont - je vous le rappelle - l'USB est à l'origine.**

Pour notre délégation, ces arguments sont inadmissibles. Ils relèvent, comme le fait le gouvernement, d'un manque de respect des salariés qui aujourd'hui se lèvent tous les jours pour aller travailler sans reconnaissance salariale de leur expérience. Nos employeurs et le gouvernement méprisent tous les salariés du secteur en repoussant, pour des motifs hallucinants, les augmentations de salaire tant attendues.

**Pour FO, les moyens doivent être alloués au secteur de l'Aide à Domicile tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de la Branche.**

Nos employeurs ne peuvent pas se contenter de faire le constat des difficultés de recrutement, de départs massifs des personnels et d'un autre côté accepter le report de l'application de l'avenant 43-2020.

Nous ne nous associons pas à un courrier commun, employeurs et organisations syndicales de salariés de la Branche qui parle d'un report dans le temps. Non !!! Son application doit-être immédiate. Les salariées vivent dans la misère. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 encore 11 coefficients sous le SMIC.

### **3. Formation professionnelle**

Notre délégation rappelle nos positions sur la formation professionnelle. Nous portons aujourd'hui l'attention des employeurs sur la rémunération des apprentis et demandons des taux de rémunération plus élevés. Le secteur s'ouvre à l'apprentissage et ce dernier doit être valorisé. Quelle peut être l'attractivité d'un tel poste pour un jeune adulte qui est payé entre 48 et 85 % d'un SMIC ?

**Pour notre délégation il faut mettre les moyens pour rendre ces dispositifs attractifs. L'avenant actuel n'apporte que trop peu d'avancée par rapport au contenu actuel de la CCN.**

Nous précisons que le taux de la formation professionnelle de 2.04 % est maintenu dans ce projet d'avenant. Ce taux est bien au-delà du taux légal qui est de 1 %.

Pas de retour sur l'avenant 45-2020 sur la Pro-A qui est toujours en cours de procédure d'agrément.

#### 4. Prévoyance

Les discussions continuent avec les assureurs sur différents scénarios. Le régime est déficitaire car les dépenses (sinistres) sont plus élevées que le montant de nos cotisations (prestations). Les assureurs nous présentent différentes simulations. Certaines avec des augmentations de cotisations, d'autres avec des baisses de garanties ou encore des propositions incluant les deux.

Nos négociations actuelles portent sur ce que les employeurs font comme geste financier pour la prise en charge de ce déficit.

**Notre délégation insiste sur le fait que des conditions de travail extrêmement dégradées sont un facteur important de l'augmentation des sinistres. Les employeurs doivent prendre en charge le coût que cela représente. La prévention doit être développée afin de diminuer la pénibilité et les accidents de travail.**

Nous apprenons que les fonds du régime (provisions + de 100 M) ne rapportent pas autant qu'ils le devraient. Cet argent est mal placé et ne rapporte pas assez.

#### 5. NTIC Nouvelle Technologie de l'Information

La Branche décide de se faire accompagner par l'ANACT\* pour produire un diagnostic partagé relatif aux conséquences du numérique sur les conditions de travail des salariés de la Branche.

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- **Mesurer les conséquences du développement des outils numériques** sur le fonctionnement des structures d'aide et de soin à domicile, les conditions de travail des salariés et l'organisation du travail.
- **Nourrir la réflexion des partenaires sociaux sur le contenu d'un futur accord** sur le thème du numérique et visant à adapter la convention collective et les organisations du travail.

#### 6. EDEC Grand Age et Autonomie

Les négociations avec le ministère se poursuivent. Cet EDEC\* réunit plusieurs Branches professionnelles. Au fil des réunions, certaines d'entre-elles ne se sont pas engagées sur les actions proposées par le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Cela change donc la répartition des coûts supportés par les Branches restantes. Dans cette situation, la Branche de l'Aide à Domicile préfère suspendre sa participation tant que les coûts financiers pour chaque Branche ne sont pas clairement définis.

**Notre délégation a toujours exprimé sa réticence quant à cet EDEC. Les avantages et les retombées pour les salariés de l'Aide à Domicile des précédents EDEC sont toujours anecdotiques en termes de reconnaissance salariale et d'amélioration des conditions de travail.**

**Le ministère qui impose des actions et vient capter les fonds de la formation professionnelle est une démarche contestable pour notre délégation. De solides garanties doivent être présentées.**

**Au-delà de cela, notre délégation n'accepte pas que l'Etat passe une commande au calendrier très contraint, pour une soi-disant amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance salariale quand le même Etat refuse l'agrément immédiat de l'avenant 43, seul à même d'apporter une première valorisation de nos métiers.**

Paris, 27 décembre 2020

**Pour la délégation FO :** Geneviève DEBILLIERS, Isabelle KNOCKAERT, Isabelle ROUDIL.

\* ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

\* EDEC : Engagement et Développement de l'Emploi et des Compétences